Elections Législatives du 23 Novembre 1958

Compatriotes Mes Amis,
Françaises et Français,

Le 2 Janvier 1956 vous m'avez fait l'honneur de me réélire pour CINQ ans.

C'était donc en 1961 que se terminait normalement le mandat que vous m'aviez confié.

Gravement malade en 1957 j'ai dû subir, d'urgence, une délicate intervention chirurgicale.

Dès que j'en ai été remis, je suis revenu vous visiter *AVANT QU'IL NE FUT QUESTION D'ELECTIONS NOUVELLES* ; fidèle, en cela, à une habitude que, le premier, comme député, j'avais prise à partir de ma première élection.

Mon activité, à l'Assemblée Nationale, ne s'est pas relâchée depuis 1956, au contraire, les journaux officiels qui relatent les débats à l'Assemblée Nationale en portent la preuve.

Après avoir fait venir en discussion le projet de loi sur les ASSURANCES SOCIALES QUI N'EXISTAIENT PAS EN GUYANE QUAND J'AI ETE ELU EN 1951 — J'ai fait augmenter de 10 % LES ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LES OUVRIERS A PARTIR DU 1er JANVIER 1958 (Voir J.O.R.F. — DEBATS PARLEMENTAIRES — ASSEMBLEE NATIONALE N° du Mercredi 18 Décembre 1957 pages 5448-5449 — Voir aussi J.O.R.F. Edition Lois et Décrets N° du 31 Décembre 1957 page 11925).

De même, dès le 27 Avril 1956, j'ai entrepri : la lutte pour que nos vieux, en Guyane, bénéficient des ALLOCATIONS DU FONDS NATIONAL VIEILLESSE. Lutte qui a abouti à leur donner finalement, SATISFACTION (Voir J.O.R.F. — DEBATS PARLEMENTAIRES N° 44 A.N. du Samedi 28 Avril 1956 pages 1612-1613).

Pour les AGRICULTEURS et pour nos COMMUNES RURALES, j'ai finalement obtenu les CREDITS grâce auxquels ont été faits :

— la piste pour les avions à St-Georges ;
— la piste de Régina ;
— la Route SINNAMARY — IRACOUBO (en cours de construction) ;
— les NOMBREUSES ECOLES non construites quand j'ai été élu ou réélu.

Une circulaire n° 484 1D/3B du 17 Juin 1958 du Préfet de la Guyane adressée à tous les Maires du Département indique qu'un *CREDIT de* 37 *MILLIONS* 556 *MILLE* 179 *FRANCS* était, à cette date, disponible *pour l'aide à l'Agriculture et à l'élevage* sans parler de 4.900.000 fr. du budget départemental.

J'ajoute qu'une somme voisine de UN MILLIARD de francs a été accordée pour les nombreuses CONSTRUCTIONS NOUVELLES qui ont été édifiées à titre de PRET A LA CONSTRUCTION.

L'espoir de voir exploiter la BAUXITE en donnant du travail aux ouvriers est né d'une loi dont je suis l'auteur (Voir J.O.R.F. n° 102 A.N. du Vendredi 15 Novembre 1957 — Débats de l'Assemblée Nationale pages 4.803 et 4.804).

Telles sont les grandes lignes de cette activité inlassable et COURONNEE DE SUCCES que j'ai déployée au service de notre pays : la GUYANE, en moins d'une législature.

La preuve de cette activité et de sa fécondité je vous l'ai fournie.

A vous, de dire si vous voulez qu'elle cesse pour connaître de nouvelles pénitences, ou si vous voulez qu'elle se poursuive pour arrêter définitivement la misère et pour qu'avec l'homme qui vous a défendu, sans relâche, et dans l'honneur, la GUYANE vive, honnête et confiante en l'avenir.

VIVE NOTRE GUYANE !

Edouard GAUMONT

DEPUTE SORTANT,
Membre du Bureau de la Commission des Finances,
Membre de la Commission de la Justice,
Membre titulaire du comité Directeur du FIDOM

Imp. Paul LAPORTE — Cayenne (Guyane Fse)